



LA VAE

VAE : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir une certification professionnelle en faisant valoir les compétences acquises tout au long de sa vie. C'est une des voies d'accès à une certification professionnelle à côté de la formation.

Il s'agit de faire reconnaître son expérience (pas seulement professionnelle), de la transformer en compétences reconnues par un diplôme ou une certification et d'obtenir un niveau, augmentant ainsi son employabilité. Au-delà, la démarche engagée par la reconnaissance obtenue contribue à l'émancipation sociale et personnelle des candidats.

Le parcours du candidat à la certification par la voie de la VAE

(Descriptif du processus au dos)

INFORMATION

PROJET
PROFESSIONNEL ET
DE FORMATION

DOSSIER DE
RECEVABILITE

DOSSIER DE
VALIDATION

EVALUATION
FINALE / JURY

RESULTATS

PUBLICS

Toute personne en France et ayant l'un des statuts suivants :

- Salarié du privé
- Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)
- Aidant familial
- Bénévole

PRE REQUIS

Toute personne ayant l'un des statuts ci-dessus mentionnés et cumulant **12 mois non obligatoirement consécutifs dans le métier ou la fonction visée.**

OBJECTIFS

L'engagement dans un parcours de VAE a pour objectif :

- L'obtention d'un **diplôme** ou d'une **certification**
- L'acquisition d'un **niveau**
- La **valorisation** d'un parcours professionnel et personnel
- Le **renforcement** de son employabilité
- L'**évolution** et la **promotion** professionnelle

ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

En tant qu'organisme de formation, l'Institut Meslay propose l'accompagnement des parcours de VAE visant certains diplômes ou certifications dans le secteur social, médicosocial et le secteur agricole : TEA, RLHA, CAFERUIS, DIREIS.

DATES :

Premier rendez-vous à convenir avec le référent.

TARIFS 2025 :

Accompagnement à la VAE :
3 200.00€ TH (24 heures)

- **Inscription à la certification DIREIS ou RLHA** 350,00€
- **Accompagnement au projet, au dossier de recevabilité :**
prendre contact avec le référent.

CONTACTS

02 51 48 84 84

Mfr.meslay@mfr.asso.fr

Référent VAE

Mégane PRIVET

Megane.privet@mfr.asso.fr

Intervenants VAE

Mathias RIGA

Mathias.riga@mfr.asso.fr

Nathalie GOUT

Nathalie.gout@mfr.asso.fr

Morgane DOR

Morgane.dor@mfr.asso.fr

Dispositif accessible aux personnes en situation de handicap

Référent handicap

Dominique SAMSON

Dominique.samson@mfr.asso.fr

LIEU

CFP Meslay

Possibilité de séance d'information ou d'accompagnement en visio en fonction de la demande



Le CFP Meslay est également certificateur pour les titres DIREIS et RLHA :

[Lien plateforme France VAE](#)

La VAE se déroule en 5 grandes étapes :

- 1) **Se renseigner** : sur l'opportunité d'engager une VAE au regard de son projet professionnel. Il s'agit de mesurer si le projet de VAE est réalisable et pertinent. Il s'agit aussi de choisir un diplôme ou une certification à viser ou bien une démarche hybridée : le candidat peut passer une partie des blocs du diplôme ou de la certification via la VAE et une autre via la formation professionnelle continue. L'Institut MESLAY peut vous accompagner dans cette première étape avec un entretien et la démarche de l'Autobiographie raisonnée.
- 2) **Déposer un dossier de recevabilité** (livret 1) à déposer sur le site France VAE ou auprès du certificateur, c'est-à-dire l'organisme qui détient l'autorité pour délivrer la certification ou le diplôme visé par la VAE. Il définit le contenu des certifications et la procédure VAE concernée. Il étudiera votre demande de VAE en évaluant la proximité des compétences que vous avez acquises et celles du diplôme, titre ou certificat visé. Pour les parcours VAE accompagnés par l'Institut Meslay, le dossier de recevabilité est à compléter :
 - TEA ou Caferuis : vae.gouv.fr
 - RLHA ou DIREIS : Institut Meslay : 02 51 48 84 84
- 3) **Après la validation** de la recevabilité, le candidat rédige et dépose **un dossier de validation** (livret 2) transmis par le certificateur. Le candidat y décrit son parcours, ses activités, les entreprises l'ayant employé, ses fonctions et les compétences acquises, les difficultés spécifiques rencontrées et la façon dont il les a résolues. Seules les expériences en lien avec la certification visée sont prises en compte. L'analyse de ces expériences professionnelles en lien avec le référentiel de certification est une étape importante qui peut prendre un certain temps et nécessiter un travail personnel important. Le candidat peut le réaliser seul ou être accompagné par l'organisme de son choix. Ce dossier doit être déposé auprès du certificateur.
- 4) **L'évaluation finale** : vous disposez, selon la nouvelle loi, d'une durée maximale de congé de VAE de 48 heures (au lieu de 24 heures autrefois). Cette durée pourra vous permettre de préparer votre passage devant le jury VAE. Au cours d'un entretien de 20 à 40 minutes, le jury, composé de professionnels, évaluera vos compétences professionnelles et les connaissances requises pour la certification ou le bloc de compétences visées, en s'appuyant sur les référentiels métiers et les descriptifs de diplômes. Vous serez questionné sur des points mentionnés dans votre dossier et devrez apporter des précisions. Pour certains titres professionnels (titre professionnel du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, etc.), le jury vous soumettra à une mise en situation réelle ou reconstituée afin d'évaluer votre façon de procéder.
- 5) **Les résultats et la suite du parcours** : Le jury peut prononcer trois décisions :
 - **La validation totale** : toutes les conditions sont réunies, le jury propose alors l'attribution de votre certification. Cette certification est la même que celle obtenue par les autres voies d'accès existantes (formation initiale dont apprentissage et formation continue).
 - **La validation partielle** : l'obtention de la certification est partielle car elle concerne un ou plusieurs blocs de compétences professionnelles. Le jury précise dans ce cas la nature des compétences, des aptitudes et des connaissances devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Vous pourrez ici choisir de passer ces blocs par une autre voie (la formation)
 - **Le refus de validation** : les conditions de compétences, d'aptitudes et de connaissances ne sont pas remplies. Vous avez alors le choix de repasser cette validation finale devant un nouveau jury ou bien d'engager un parcours de formation sur tout ou partie des blocs non acquis.

RESULTATS 2025

Nombre d'accompagnements
9

Taux de réussite*
Aucun candidat ne s'est présenté en 2025

Taux d'abandon
0%

Taux d'insertion professionnelle
Non applicable

**A savoir : moins de 16% des diplômés ont un taux de réussite de 61% ou plus via la VAE (vae.gouv.fr)*

METHODES PEDAGOGIQUES

L'accompagnement à la démarche VAE est facultatif et peut être financé par le Compte personnel de formation (CFP).

Le CFP Meslay propose un accompagnement à la démarche en 24 heures (durée règlementée) qui se déroule en 7 séances :

- **Un accompagnement méthodologique** : présentation de la démarche de la VAE et des évolutions réglementaires, présentation du formalisme du dossier de validation (livret 2) et des attendus, présentation et explicitation du référentiel de compétences de la certification ou du diplôme visé, choix des
- Expériences en lien, entretien d'explicitation selon la méthode Vermeersch pour chaque expérience choisie.
- **Un accompagnement à la formalisation du dossier de validation** : à partir des éléments récoltés et retenus en lien avec les compétences attendues, accompagnement à la rédaction. Cette rédaction doit faire le lien entre les savoirs théoriques et les savoirs expérientiels et les compétences visées
- **Une préparation à l'entretien avec le jury et le cas échéant à la mise en situation**

LES + DU
DISPOSITIF
A MESLAY

L'utilisation de l'autobiographie raisonnée (voir fiche formation) permet une mise en route de la démarche de la VAE basée sur l'explicitation de l'activité liée à un métier et d'une écriture de l'expérience professionnelle en termes de compétences en lien avec un référentiel de certification.